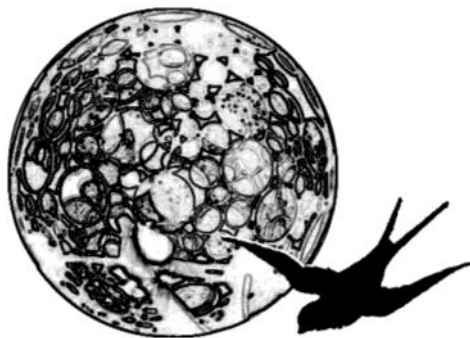




FEMINISTE - ANTIRACISTE - ANTIHOMOPHOBES - ANTICOLONIALISTE - ANTICAPITALISTE
ÉGALITÉ DES DROITS POUR TOU-TE-S / LIBERTÉ DE CIRCULATION ET LIBERTÉ D'INSTALLATION

ASTI en mai 2016

sur facebook : ASTI Annonay
contact : asti07.annonay@hotmail.fr

ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF & JURIDIQUE

Les permanences ont lieu les lundis de 17 h 30 à 18 h 30,
au GOLA (34, avenue de l'Europe).
Jean-Michel, Luce, Marie, Marjolaine, Patricia et Violette.

GROUPE FEMMES IMMIGRÉES

Le groupe se rassemble les mercredis de 15 h à 17 h
dans les locaux du Planning familial
(maison des associations, rue Henri Guironnet).
Anne-Laure, Marie et Patricia.

ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES

Séances d'1 h 30 par semaine (hors vacances scolaires)
par petits groupes de personnes
rassemblées par niveau de maîtrise du français.
Alissya, Christine, Jacqueline, Sihem et Virginie.

SOMMAIRE

- P. 1..... **L'ASTI : PROJETS** ET RETOUR SUR DES ACTIONS
P. 2..... **EVENEMENTS** À PROXIMITÉ
P. 3..... **SAC'SO** : BIO LOCAL & SOLIDAIRE SUR ANNONAY
P. 3 À 12... INFOS, ACTIONS ET PISTES DE LECTURE :
3 **LIBERTÉS** / EXPRESSION, MANIFESTATION, INFORMATION...
4 **L'ALGÉRIE** / RECONNAISSANCE
4-5 **LES MIGRANT.E.S** ET **LES POLITIQUES MIGRATOIRES**
6-7 **L'AFRIQUE** ET **LA FRANÇAIFRIQUE**
7 **LES ROMS**
8 **L'OUTRE-MER**
8-9 **LA PALESTINE**
9 **LA RÉGION**
10 **LES FEMMES** ET **LES FÉMINISMES**
10-11 **DES POSITIONS ET RÉFLEXIONS** : ANTIRACISME(S),
ANTISÉMITISME ET ANTISIONISME, COMMUNAUTARISME
11 **NUIT DEBOUT** ET « LE PHILOSOPHE POUR MÉDIAS »

Quelques projets de l'ASTI

Soirée d'information sur la **Françafrrique**, avec Survie
Rencontre avec Jérôme Ruillier,
l'auteur des BD *Les Mohamed* et *L'Etrange*
Concert de Barrio Populo le 10 novembre à la Presqu'île
Soirée d'information sur Mayotte et le visa Balladur
Participation à la **Semaine de la solidarité internationale**
Documentaire *Ouvrir la voix* d'Amandine Gay
Soirée d'information sur les **paradis fiscaux**
Soirée d'information sur la situation des **Roms**,
avec la Voix des Roms
Soirée sur le **mythe de l'islamisation**



La soirée était une belle réussite.
Un grand merci aux groupes et aux techniciens !

FORMATION SUR LA RÉFORME DES DROITS DES ÉTRANGER.E.S

RETOUR SUR UNE ACTION DE L'ASTI D'ANNONAY

Anna Sibley, juriste de la FASTI, est venue former les militant.e.s des ASTI d'Annonay, Montélimar et Valence sur la réforme récente du droit des étranger.e.s. Voici, en bref, quelques informations sur le sujet.

Dans cette réforme, présentée dès le départ comme mêlant humanité et fermeté, il est dit clairement, et assumé, qu'une partie des étranger.e.s n'a pas vocation à rester sur le territoire français. Bien que Bernard Cazeneuve s'indigne des critiques de cette réforme par les associations et continue à la prétendre très humaine, les deux tiers du texte sont liés à l'éloignement et à la mise en place de procédures plus rapides destinées à éloigner plus vite les étranger.e.s dont on ne veut pas.

Cette réforme était censée simplifier et harmoniser les titres de séjour (on compte plus de 80 catégories) ; en réalité, malgré l'instauration d'une carte pluriannuelle, on reste dans la même logique de catégorisation.

Les pouvoirs de la préfecture sont renforcés, et les préfets peuvent demander à tout moment de vérifier que les conditions qui ont permis l'obtention d'un titre de séjour sont toujours remplies par l'intéressé.e.

Nombre de structures (établissements scolaires, fournisseurs d'énergie, etc.) seront tenues au devoir de communication d'informations (non couvertes par le secret professionnel) concernant des étranger.e.s, à la demande de la préfecture.

L'interdiction de circuler pour les ressortissant.e.s européen.ne.s est introduite dans la loi (et la France est la première de l'Union européenne à le faire) ; les circonstances pouvant entraîner cette interdiction semblent viser les ressortissant.e.s d'Europe de l'Est et les Roms.

Ces points ne sont qu'une partie de l'ensemble de la réforme. Si on peut noter quelques avancées (ou retour à des dispositions plus favorables qui existaient déjà par le passé, comme le retour de l'intervention du Juge des libertés et de la détention dans les centres de rétention administrative dans les 48 h), l'ensemble de la réforme n'est pas rassurant ; le sort des étranger.e.s ne semble pas en passe de s'améliorer.

Événements à proximité en mai

CONTRE LA LOI EL KHOMRI

Prochain rassemblement à Annonay :
mardi 3 mai à 14 h, place de la Libération

Pour interpeler les député.e.s : cliquez [ici](http://lobbycitoyen.fr/loitravailnonmerci/).
<http://lobbycitoyen.fr/loitravailnonmerci/>

AGIR

POUR LE DROIT AU BOYCOTT

RASSEMBLEMENT SAMEDI 28 MAI À 10 H PLACE DES CORDELIERS

Action initiée par le groupe local de l'AFPS, et soutenu par l'ASTI, la CGT, la FSU, les Jeunesses communistes, le PCF, Solidaire...

Ces organisations souhaitent ainsi réaffirmer leur attachement aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité fondatrices de la République et leur opposition à toute forme de racisme et de discrimination, et rejettent fermement les amalgames entre critique politique de l'État d'Israël et antisémitisme.

Elles considèrent l'appel au boycott comme un droit citoyen élémentaire qui doit être défendu et préservé, demandent au gouvernement d'abroger les circulaires Alliot-Marie et Mercier qui invitent les procureurs à engager des poursuites contre les militant.e.s appelant au Boycott d'Israël, et expriment leur totale solidarité avec les militant.e.s de Mulhouse injustement condamné.e.s qui en appellent à la CEDH.

Elles poursuivront, dans le respect de ces principes, leur combat commun pour préserver les libertés d'opinion, d'expression, de manifestation et d'association qui constituent le socle commun de la démocratie.



**SOYONS NOMBREUX.ES
POUR SOUTENIR LE DROIT AU BOYCOTT !**

Réunion publique sur la situation des enfants à Gaza et sur la vie quotidienne à Gaza

le jeudi 12 Mai à 20 h au Centre culturel de Chabeuil
avec Abdelnasser Elsayyed et Bassem Aboudraz,
inspecteurs de français à Gaza

RESF Privas est mobilisé pour soutenir Angèle Diayenda Dianda et ses deux enfants. Suite au rejet de la demande d'asile d'Angèle, ils ont dû quitter le CADA et se retrouvent sans hébergement.

RESF Privas manifeste et appelle à manifester pour demander à la préfecture d'agir rapidement afin qu'Angèle, qui ne peut retourner dans son pays où elle est en danger, puisse rester en France, avoir un titre et de séjour et recevoir les soins dont elle a besoin, et pour que ses enfants puissent continuer leur scolarité en France.

Pour suivre et soutenir cette mobilisation, contactez : resfardeche@gmail.com



DRÔME NORD

HÔPITAUX MENACES POPULATIONS EN DANGER

Les Hôpitaux Drôme Nord (HDN) sont à nouveau menacés : réduction de capacités de soins (suppressions de lits, de postes de personnels soignants et non soignants), sur le site de Saint-Vallier, comme sur celui de Romans, et fermeture de services.

INVITATION

Dans le cadre de la poursuite de la mobilisation pour le maintien de l'offre de soins de proximité nous vous invitons à un grand débat public :

**DEBAT PUBLIC
SALLE des FETES de SAINT-VALLIER
le 2 MAI 2016 à 18h**

A Saint-Vallier, les populations exigent :

- ❖ le maintien et la pérennisation des Urgences 24h/24, 7 jours sur 7 et le SMUR en journée,
- ❖ le maintien et la pérennisation du service Médecine à 30 lits,
- ❖ le maintien et la pérennisation du service Psychiatrie.

A Romans, les populations exigent :

- ❖ le maintien de tous les lits de Médecine, Chirurgie, Pédiatrie, Psychiatrie.



Quelques infos sur une asso d'Annonay

Sac'so - bio local & solidaire

Sac'Solidaire et une organisation d'achat coopératif, autour de l'alimentation biologique et locale avec un principe de solidarité.

Participer au Sac'Solidaire c'est favoriser l'économie locale et les relations de proximité, réduire l'impact des activités sur l'environnement en consommant des produits locaux et sains, permettre à des personnes d'avoir accès à une alimentation de qualité en faisant un acte solidaire.

Le principe (une épicerie solidaire)

Chaque producteur ou productrice fait un don de ses produits au groupement Sac'Solidaire à hauteur de 10 % de l'ensemble de sa commande.

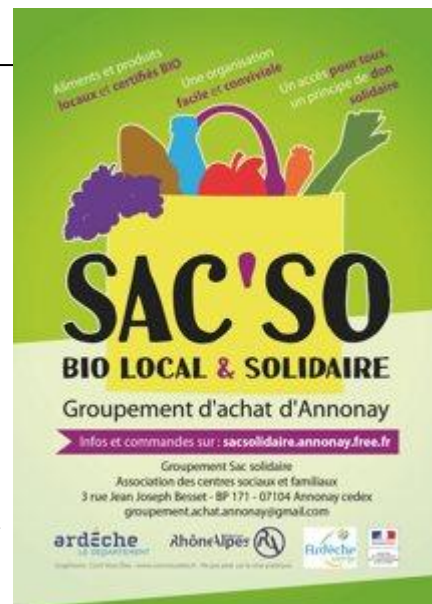
Vous pouvez alors acheter les produits issus des dons solidaires lors de la distribution. L'argent correspondant est ainsi mis dans un pot commun qui est ensuite divisé en bons solidaires. Pour la commande suivante, des familles en précarité se voient offrir un bon d'achat solidaire, par le biais d'une association ou de travailleur.se.s sociales/aux. Ces personnes ont une garantie d'anonymat.

En pratique

Les commandes se font généralement à partir du début du mois et doivent être fournies pour le premier jeudi avant 16 h par papier (par envoi postal, dépôt aux centres sociaux ou via le site internet).

Les distributions ont lieu le deuxième jeudi du mois au Centre Social des Perrières à Annonay de 17 h à 19 h.

Pour en savoir plus : <http://sacsolidaire.annonay.free.fr/>



LIBERTÉS / EXPRESSION, MANIFESTATION, INFORMATION...

Mobilisations et répression

Lors des mobilisations contre la loi El Khomri le 28 avril, de nombreuses violences policières ont été dénoncées dans différents journaux et sur les réseaux sociaux : gaz lacrymogène, matraquage, division des cortèges, interpellations...

Le sociologue Nicolas Jounin a été placé en garde à vue, ainsi que le syndicaliste SUD Nicolas Palmire. Dans un communiqué, « L'Association Française de Sociologie exprime sa stupéfaction de voir un collègue connu et reconnu ainsi blessé, arrêté et détenu dans le cadre d'une manifestation pacifique contre une loi qui fait par ailleurs l'objet d'une très large contestation sociale dans le pays et dont plusieurs collègues ont souligné les effets délétères. »

En prolongement des manifs, la place de la République (Nuit debout) a été violemment évacuée dans la nuit du 28 au 29 avril par les forces de l'ordre. Voir vidéo du *Parisien* : cliquez [ici](#).

Suite aux manifestations des 31 mars et 9 avril, sept manifestant.e.s, accusé.e.s de rébellion et d'outrage, ont été condamné.e.s à 6 mois de prison avec sursis et d'une obligation de 110 h de travail d'intérêt général ; un délégué CGT qui a refusé les prélèvements ADN et les travaux d'intérêt général a été condamné à 2 mois de prison ferme.

Secret des affaires

Le jeudi 13 avril 2016, une directive protégeant le secret des affaires a été votée à une large majorité du parlement européen (77 %). Pourtant il existait déjà un arsenal juridique protégeant la propriété intellectuelle des entreprises.

Cette directive précise que « toute information que l'entreprise a essayé de maintenir secrète est donc protégée par la loi » ; nous sommes en droit de nous poser des questions sur la protection des lanceur.se.s d'alerte pour lesquels rien n'est prévu. Le texte fait porter la charge de la preuve sur les lanceur.se.s d'alertes et pas sur les entreprises. Selon le journal *Le Monde*, les affaires liées aux « Panama papers » n'auraient pas pu être révélées avec cette directive européenne. Finalement le parlement européen a réalisé ce que le gouvernement français n'avait pas réussi à faire puisqu'une telle disposition avait été prévue dans la loi Macron puis retirée.

Ouverture du procès Luxleaks

Le procès Luxleaks s'est ouvert au Luxembourg le 26 avril. Trois personnes sont inculpées. L'une d'elles, Antoine Deltour, a rendu public des « centaines d'accords fiscaux secrets passés entre des multinationales et l'administration fiscale luxembourgeoise pour échapper à l'impôt. Alors que l'évasion fiscale fait perdre à nos Etats des centaines de milliards d'euros chaque année, ceux qui la pratiquent ne sont pas inquiétés, tandis que ceux qui la dénoncent le sont. Il est absurde qu'Antoine Deltour soit jugé pour avoir agi en citoyen » (Lucie Watrinet, CCFD-Terre solidaire).

La Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires demande « la transparence pour lutter contre les pratiques d'évasion fiscale des entreprises multinationales » et rappelle « la nécessité de garantir la protection des lanceurs d'alerte ».

Liberté de la presse : la France passe au 45^e rang
sur 180 / classement établi par Reporters sans frontières.

Le classement est établi « selon le critère du degré de liberté dont jouissent les journalistes ».

Quelques explications sont données :

- d'importantes relations entre les détenteur/trice.s des médias et les grandes puissances industrielles,
- les lois votées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, qui permettent d'avantage d'écoutes et qui limitent la liberté d'expression,
- le retard de la France dans l'adoption de sa loi de protection des sources et d'indépendance des médias,
- la concentration des médias dans les mains de quelques personnes,
- « la paranoïa des dirigeants contre les journalistes ».

ALGÉRIE-FRANCE : RECONNAISSANCE

APPEL A RASSEMBLEMENT - L'AUTRE 8 MAI 1945

dimanche 8 Mai à 16 h - Parvis de l'hôtel de Ville de Paris

L'association Sortir du colonialisme appelle à se rassembler pour rappeler « ce qui s'est passé en Algérie ce même 8 mai et les jours suivants. Des manifestations pacifiques à Sétif, Guelma, Kheratta et la région ont été réprimées dans le sang ; des dizaines de milliers de civils algériens ont été massacrés par la police, la gendarmerie, les milices armées par les autorités locales, l'armée française, agissant sur ordre de l'exécutif. C'est au cours de cette répression massive que l'on a déploré à Sétif et aux alentours une centaine de victimes européennes.

Amputer notre histoire commune par l'occultation de ce crime d'Etat ne permet pas à la France d'en finir avec la page coloniale de son histoire. Si, le 19 mars, le président de la République a reconnu que le système colonial en Algérie était « injuste » et « niait les aspirations des peuples à décider d'eux-mêmes », il faut qu'il aille plus loin en disant la vérité sur les massacres du 8 mai 1945. [...]

Le 14 avril 2015, un Collectif unitaire pour la reconnaissance des crimes d'Etat de 1945 en Algérie (Sétif, Guelma, Kherrata) s'est constitué. Outre cette reconnaissance, il demande : l'ouverture de toutes les archives, l'inscription dans la mémoire nationale de ces événements par le biais de gestes forts des plus hautes autorités de l'Etat et un soutien à la diffusion des documents relatifs aux événements dans l'Education nationale comme dans les médias publics. »

Pétition

Adressée à la mairie de Givet

NON

À LA RÉSIDENCE MASSU

Pour accéder à la pétition, cliquez [ici](#)

« Massu est un criminel de guerre. Donner ce nom à un lieu chargé d'histoire est une ineptie. »

Henri Pouillot : « *Témoignage de la torture pendant la Guerre d'Indépendance de l'Algérie, je ne puis accepter l'attribution d'un tel honneur.* »

MIGRANT.E.S ET POLITIQUES MIGRATOIRES EUROPÉENNES

Migrant.e.s à la rue à Paris

Campement de Stalingrad et squat du lycée Jean-Jaurès

Depuis début mars, de nombreux.ses migrant.e.s vivent et dorment toujours aux abords du métro Stalingrad, malgré les évacuations opérées par la police le 7 et le 30 mars.

Le lycée Jean Jaurès, désaffecté depuis plusieurs mois, est occupé depuis le 21 avril par des migrant.e.s aidé.e.s par le collectif La Chapelle debout ! Ils proviennent pour la plupart du campement Stalingrad. En quelques jours, le nombre de migrant.e.s occupant les lieux est passé à 300.

Le 22 avril, la région Ile de France a demandé l'évacuation du lycée, qui, d'après elle, devait être rénové. Le préfet de région a mis en cause le collectif La Chapelle debout ! disant « refuser la manipulation des migrants par des collectifs qui ne cherchent qu'à aggraver la situation des personnes en situation irrégulière, dont l'État s'occupe » [sic].

Le 29 avril, le tribunal administratif a décidé de l'expulsion du lycée dans les 72 heures.

Le collectif La Chapelle debout ! (qui avait également aidé l'occupation du lycée Jean-Quarré à l'été 2015) a annoncé ne rien lâcher. Il défend la nécessité d'employer d'autres moyens d'agir que les associations traditionnelles : « L'occupation, c'est un geste politique. Tant qu'il y aura des gens à la rue, nous réquisitionnerons des bâtiments libres. »

500 migrant.e.s mort.e.s en Méditerranée

Les 37 migrant.e.s rescapé.e.s du naufrage sont arrivés en Grèce le 17 avril. Et l'Europe continue de renforcer la fermeture de ses frontières et passe des accords de réadmission avec des pays tiers.

Travailleur.se.s sans papiers /Paris

Occupation de la direction générale du travail

Le 31 mars, après environ 48 h d'occupation, les 340 personnes, travailleur.se.s sans-papiers et leurs soutiens, qui occupaient la direction générale du travail, ont été évacuées par la police. L'objectif de l'occupation était d'obtenir l'ouverture de négociations pour la régularisation des travailleur.se.s sans papiers. Cette occupation faisait suite à une première occupation qui avait eu lieu fin janvier, la demande d'entrevue avec les services du ministère du Travail n'ayant pas abouti. Cette fois-ci, les occupant.e.s ont été reçu.e.s et ont obtenu un engagement écrit de négociation. Les collectifs de sans papiers demandent :

- davantage de cohérence dans les règles de régularisation,
- l'acceptation de davantage de preuves du travail effectué,
- l'abrogation de taxe de l'OFII (environ 950 € à la charge de l'employeur.se pour l'embauche d'un.e salarié.e étranger.e).

Pétition

Adressée à Martin Schulz-Président Parlement Européen

MOI, EUROPÉEN-NE, JE REFUSE QUE LES RÉFUGIÉ.E.S SOIENT REFOULÉ.E.S EN MON NOM

Pour accéder à la pétition, cliquez [ici](#)

LE DROIT D'ASILE EST UN DROIT

Dans l'expression « droit d'asile », tous les mots sont importants. Le DROIT offre à toute personne persécutée en raison de ses opinions ou de son identité, menacée par la violence, la guerre, la misère, la possibilité de trouver ASILE dans un autre pays que le sien.

L'objectif de cette pétition est de recueillir des millions de signatures pour rappeler les États membres au respect des traités qu'ils ont signés. [...]

Je signe ce texte pour que nos gouvernements accueillent toutes celles et ceux qui cherchent refuge en Europe.

<https://www.change.org/p/martin-schulz-pr%C3%A9sident-parlement-europ%C3%A9en-moi-europ%C3%A9en-ne-je-refuse-que-les-r%C3%A9fugi%C3%A9-es-soient-refoul%C3%A9-es-en-mon-nom#delivered-to>

Grèce/Macédoine

Gaz lacrymogènes et balles de caoutchouc

Dans le camp d'Idomeni en Grèce - à la frontière avec la Macédoine, plus de 11 000 vivaient depuis mi mars dans conditions très difficiles.

Le 10 avril, 500 personnes se sont rassemblé.e.s pour réclamer l'ouverture de la frontière. La police macédonienne a utilisé des gaz lacrymogènes, des balles de caoutchouc et des grenades assourdissantes pour disperser les migrant.e.s.

D'après un responsable de Médecins sans frontières, au moins « 260 migrants ont été blessés » et « 200 [personnes] ont été secourues par [leur] unité médicale pour des problèmes respiratoires, 30 pour des blessures provenant des balles en plastique et 30 pour d'autres blessures ».

Tandis que la police prétend ne pas avoir utilisé de balles en caoutchouc et ne comptabilise que trois migrant.e.s légèrement blessé.e.s, le porte parole de la coordination des migrations en Grèce, George Kyritsis, rappelle que « l'usage sans discernement » de ces armes « contre des populations vulnérables, et particulièrement sans qu'une telle force soit justifiée, constitue un acte dangereux et déplorable ».

Les camps de migrant.e.s en Grèce : une situation dramatique

En avril, des députés français se sont rendus dans les camps de migrant.e.s en Grèce, Idomeni, Nea Kavala et Diavata. Ils ont pu constater les conditions sanitaires dramatiques de ces camps. De nombreux.ses migrant.e.s y sont bloqué.e.s, les services grecs traitant les demandes d'asile étant insuffisants. Les députés français demandent que l'Europe apporte le soutien nécessaire à la Grèce car, en l'état, « c'est 25 dossiers par jour quand plus de 50 000 personnes sont bloquées dans le pays » (Jean-Marc Germain). Dans le hotspot de Chios, les députés ont constaté que les migrant.e.s sont laissé.e.s sans informations et sans accompagnement. Christian Assaf évoque la nécessité de mettre en place des voies officielles d'entrée en Europe, insistant sur l'urgence de la situation : « *Et qu'on arrête de nous opposer l' "état de l'opinion", car je ne pense vraiment pas que l'opinion acceptera cet été qu'une destination de vacances à 3 heures de Paris devienne un cimetière à ciel ouvert pour des réfugiés.* »

Autriche : loi d'urgence migratoire...

Le 27 avril l'Autriche a adopté une loi d'"état d'urgence" migratoire. Il s'agit d'un régime d'exception valable 2 ans.

- limitation du droit au séjour des réfugié.e.s afghan.es, irakien.ne.s et syrien.ne.s, la situation de leur pays d'origine étant examiné au terme de 3 années,
- réduction de l'accès au regroupement familial, notamment pour les réfugié.e.s bénéficiant de la protection subsidiaire,
- possibilité de bloquer des migrant.e.s aux frontières sans leur laisser la possibilité de déposer une demande d'asile,
- obligation pour les migrant.e.s demandant l'asile de prouver qu'ils sont persécuté.e.s dans le pays par lequel ils sont entré.e.s en Autriche...

Cette loi a été condamnée par de nombreuses associations, par les Verts et les Libéraux autrichiens et par le Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés.

L'Autriche envisage également d'installer une barrière au col du Brenner, axe de transit à travers les Alpes.



« Maîtriser le flux de migrants » venant de Libye

David Cameron, François Hollande, Angela Merkel, Barack Obama et Matteo Renzi se sont accordé.e.s pour travailler en commun « pour maîtriser le flux de migrants » en provenance de Libye, en engageant l'OTAN auprès de l'Union européenne.

Dans les trois mois, et à la demande de l'Italie, l'Otan pourrait lancer des patrouilles maritimes au large de la Libye.

Angela Merkel préférerait que cela soit fait sous commandement européen : « Nous avons une mission navale européenne, l'EUNAVFOR, aussi appelée Sophia, qui est tout à fait efficace » contre les passeurs au large des côtes libyennes.

L'Italie voudrait fermer la route maritime vers l'Europe et renvoyer les migrant.e.s économiques dans leur pays d'origine, pays qui recevraient une aide financière pour créer des centres d'accueil et de réinsertion. Le vice-président libyen a proposé que l'UE négocie avec la Libye un accord sur le modèle de celui conclu avec la Turquie.

La Libye n'est pas signataire de la Convention de Genève qui établit le statut des réfugié.e.s.

Bientôt une nouvelle agence de surveillance des frontières

Dans les trois mois qui viennent, l'agence Frontex sera remplacée par une agence de gardes-côtes et de gardes-frontières. Cette nouvelle agence a pour objectif de mieux « défendre l'espace Schengen ». Elle n'est en rien une réponse adaptée et humaine aux drames qui se jouent en méditerranée. Non seulement elle ne dissuadera pas les migrant.e.s de se lancer dans leurs parcours migratoires, mais, de plus, tout comme l'agence Frontex, elle rendra ces parcours plus dangereux encore.

Asile en Ile de France : « Le préfet de police condamné à plus de 135 reprises pour violation du droit d'asile »

La Cimade, le COMEDE, le GISTI, et d'autres associations, ont publié un communiqué dénonçant les conséquences déjà visibles de la réforme de l'asile, entrée en vigueur en 2015. Ainsi, en région parisienne, les demandeur.se.s d'asile ne peuvent obtenir la convocation préfectorale permettant de déposer leur demande, les plateformes d'accueil disposant « d'un quota de rendez-vous attribué parcimonieusement par l'autorité préfectorale ». « Or, tant que leurs demandes ne sont pas enregistrées, ces personnes sont en séjour irrégulier et risquent d'être arrêtées puis expulsées. Elles sont également maintenues dans une situation de grande précarité. En effet, il leur est impossible d'accéder à leurs droits : à un hébergement, à une allocation de subsistance et à une protection maladie. » Les associations ont accompagné des demandeur.se.s d'asile dans leur démarche et les ont aidé.e.s à faire appel au tribunal administratif. Ainsi, « en deux semaines, plus de 135 requêtes ont abouti positivement, le tribunal ayant enjoint à la préfecture de convoquer les personnes sous 10 jours pour l'enregistrement de leur demande d'asile. » Et pourtant, malgré cela, « la préfecture n'a pas pris de mesures pour améliorer l'accès à la procédure. »

Les associations concluent : « Les dysfonctionnements constatés en Île-de-France ne sont en rien la conséquence d'un « afflux massif » imprévisible. En laissant s'installer la pénurie, par le biais d'une sous-traitance insuffisamment équipée et l'instauration de quotas de rendez-vous, les pouvoirs publics assument une politique de maltraitance des demandeurs d'asile ».

A lire

Elections en Françafrique - Congo, Djibouti, Tchad, Gabon

La coopération militaire française au service des dictatures

« A l'approche des élections, ces dictatures s'illustrent par un regain des violences à l'égard d'opposants politiques et de manifestants pacifiques. Dans ce contexte, ce rapport met en regard les pratiques de ces régimes clés de la Françafrique, avec une composante essentielle et souvent méconnue et minimisée du soutien de la France, à savoir la coopération militaire et policière.

Pour chaque pays, il présente les caractéristiques de ces régimes dictatoriaux soutenus de longue date par la France et examine en détail le contexte préélectoral puis analyse d'une part les dispositifs de l'armée française, présents de façon permanente à Djibouti, au Gabon et au Tchad et d'autre part la coopération militaire et sécuritaire déployée avec chacun de ces quatre régimes. Le rapport révèle par exemple que jusqu'à aujourd'hui, des coopérants militaires français opèrent sous uniforme tchadien ou congolais en qualité de conseillers des responsables des armées, directions et services des ministres de la Défense de ces pays ; ou encore que l'armée française délivre des formations depuis des décennies à des forces armées dont les méthodes habituelles confinent aux actes criminels.

Ce rapport montre que la France est impliquée au moins indirectement dans les exactions actuelles de ces régimes, du fait du maintien de sa coopération militaire et sécuritaire. Et pointe aussi le fait que la politique de la France envers ces dictatures est liée à leur rôle central dans le dispositif militaire français en Afrique ; ainsi au nom de la lutte contre le terrorisme ou de la nécessaire « stabilité », la France fait fi des espoirs démocratiques et des droits humains des populations réprimées.

Le rapport conclut sur le nécessaire départ de l'armée française du sol africain, et dans l'immédiat, sur la demande de suspension immédiate de la coopération militaire et sécuritaire avec ces régimes dictatoriaux, à la veille d'élections qui confinent à la mascarade. »

Pour télécharger de rapport, cliquez [ici](#)

<http://survie.org/publications/article/dossier-d-analyse-elections-en-5100>



A lire - article en ligne

« Il faut repolitiser les conflits africains »

paru dans CQFD n° 130 (mars 2015)

« Le développement de l'action humanitaire depuis les années 1970 couplé aux « guerres justes » contre le terrorisme a gommé la dimension politique des conflits armés en Afrique. Marielle Debos, chercheuse en science politique, nous éclaire sur la nécessité de renouer avec une pensée du politique. »

Pour lire l'article, cliquez [ici](#)

<http://cqfd-journal.org/Il-faut-repolitiser-les-conflits>

Tchad - violation des libertés fondamentales

Des activistes tchadiens ont été condamnés à 4 mois avec sursis, pour avoir voulu organiser des manifestations pacifiques contre la candidature d'Idriss Deby. L'ONG Amnesty International dénonce une violation grave de la liberté d'expression, de la liberté d'association et de la liberté de manifestation pacifique.

Tchad - Idriss Déby réélu

Idriss Déby a été réélu à la présidence. C'est son 5^e mandat. Il est pouvoir depuis 26 ans.

Pétition

Adressée à Alain Juppé

MONSIEUR ALAIN JUPPÉ, EXPLIQUEZ-VOUS SUR LES MILLIERS DE MORTS DU RWANDA

Pour accéder à la pétition, cliquez [ici](#)

Cette pétition demande à Alain Juppé de s'expliquer sur son rôle, en tant que ministre des affaires étrangères, au moment où a eu lieu le génocide des Tutsi au Rwanda.

Extrait : « Alors que les forces des Nations Unies qui étaient en place pouvaient arrêter ou du moins limiter l'ampleur de cette tragédie vous avez conseillé à l'Etat français, le 13 avril 1994, la suspension de leur mission. Quelques jours après, votre représentant au Conseil de sécurité, votait la réduction de l'effectif de ces forces, ce qui a permis au régime génocidaire de continuer le massacre à huis clos.

Au plus profond de ce génocide, le 27 avril 1994, vous avez reçu les dignitaires de ce régime dont son ministre des affaires étrangères et son idéologue extrémiste Jean-Bosco Barayagwiza, qui sera condamné à 32 ans de prison par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda. Comme l'a noté l'historienne Alison Des Forges, la réception de ces personnes non seulement au Quai d'Orsay mais aussi à l'Élysée et à Matignon, « rendait le génocide respectable ». Pour précision, la Belgique et les Etats Unis avaient fermé leurs portes à ces individus. Votre administration fut la seule du monde occidental à traiter avec eux.

Il est aujourd'hui démontré que vous ne pouviez ignorer la nature et l'ampleur de ce qui se passait au Rwanda : Un génocide perpétré contre les Tutsi. Il s'agit aujourd'hui d'une vérité judiciaire en France (Cour de cassation, section réunie, arrêt de renvoi No. 3644 du 8 juillet 2015). »

**Tribune : élections en Francafrrique :
La France doit en finir
avec son soutien militaire aux dictatures**

Alors que des élections se tiennent dans plusieurs Etats de l'ancien pré carré français, plusieurs associations et personnalités lancent un appel à suspendre la coopération militaire et sécuritaire avec des régimes liberticides et criminels et à cesser tout accueil des dictateurs.

Pour lire la tribune, cliquez [ici](http://www.liberation.fr/debats/2016/04/06/elections-en-francafrrique-la-france-doit-en-finir-avec-son-soutien-militaire-aux-dictatures_1444398).

http://www.liberation.fr/debats/2016/04/06/elections-en-francafrrique-la-france-doit-en-finir-avec-son-soutien-militaire-aux-dictatures_1444398

ROMS

Fête de l'insurrection gitane

« à l'endroit même où les Roms sont arrivés en France en... 1427.

Cette fête commémore l'insurrection du camp de Birkenau en 1944.

À Birkenau, comme les Juifs, les Roms étaient signalés pour extermination. Le 16 mai 1944, ils s'armèrent de pioches, haches et pieds de biche et refusèrent de sortir de leurs baraques, en attendant les SS à l'intérieur, avec l'intention de se saisir de leurs mitraillettes. Face à cette résistance, les nazis ont - provisoirement - battu en retraite. »

Rendez-vous le 16 mai sur le parvis de la cathédrale de St Denis.

Jean-Marie Le Pen condamné pour « discrimination ethnique » envers les Roms

Jean-Marie Le Pen a été condamné à 5 000 € d'amende pour « provocation à la haine raciale » et « discrimination ethnique », suite à des propos tenus à Nice en octobre 2013.



Accaparement des terres

Le groupe Bolloré débouté de sa plainte en diffamation

Le média Bastamag était poursuivi en diffamation par le groupe Bolloré, au sujet d'un article de 2012 sur le rôle de grandes entreprises françaises dans l'accaparement des terres. Le 14 avril, le média a été relaxé.

L'article évoquait les activités du groupe Bolloré, par le biais de la Socfin (holding luxembourgeoise). Le tribunal a reconnu « le sérieux de l'enquête » et a estimé que l'article s'appuie sur « une base factuelle suffisante » concernant la participation des sociétés évoquées à l'accaparement des terres au Sierra Leone ou à l'exploitation de terres accaparées au Liberia.

Le groupe Bolloré fait appel du jugement.

Pétition

Adressée au Conseil départemental de Maine et Loire
M. Christian Gillet, président du CD

NON À L'EXPULSION DES FEMMES ET ENFANTS DE LA MAISON DES TROIS PAROISSES

Ceux qui refusent la misère !

Pour accéder à la pétition, cliquez [ici](#)

« Soyez avec nous, signez d'urgence cette pétition réclamant à Monsieur le président du Conseil départemental du Maine et Loire, M. Christian Gillet, d'arrêter les procédures d'une expulsion qui nous jettera encore une fois à la rue et risquerait un trouble à l'ordre public.

Cette pétition demande aussi à Madame la Préfète, Madame Béatrice Abollivier de ne pas recourir à la force publique contre des femmes enceintes et des enfants sans défense. [...] »

https://www.change.org/p/conseil-d%C3%A9partemental-de-maine-et-loire-m-gillet-non-%C3%A0-l-expulsion-des-femmes-et-enfants-de-la-maison-des-trois-paroisses?recruter=78336969&utm_source=share_petition&utm_medium=facebook&utm_campaign=autopublish&utm_term=des-lg-no_src-no_msg&fb_ref=Default

Action collective

Violation des droits des enfants Roms, lettre ouverte à M. Bernard Cazeneuve

A l'occasion de la 45^e journée internationale des Roms, nous tenons à exprimer notre profonde indignation quant aux politiques menées en France à leur encontre, tant aux niveaux national que local. Les récentes expulsions survenues en pleine période hivernale, mettant à la rue des milliers d'habitants de bidonvilles et de squats, dont de très nombreux Roms, ne sont que des illustrations tragiques des nombreuses violations de leurs droits et des discriminations qu'ils subissent. Les enfants en sont les premières victimes. Il y a urgence à penser une autre politique, humaniste, respectueuse, émancipatrice, qui permette aux Roms désireux de s'installer en France, notamment pour fuir la misère et le racisme d'ailleurs, de sortir de la précarité, et d'accéder à la santé, à l'éducation, à l'emploi et au logement.

A ce communiqué est jointe une lettre ouverte adressée ce jour par notre Collectif au Ministre de l'Intérieur, pour l'alerter sur la situation particulièrement préoccupante résultant des orientations ainsi que des carences de son action. Nous y soulignons que le courrier qu'il a adressé le 12 février 2016 au Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, en réponse à l'interpellation écrite de ce dernier le 26 janvier 2016 sur les atteintes aux droits des Roms et sur le « climat d'antitsiganisme » régnant en France, ne rend compte ni de la réalité de la situation ni des conséquences désastreuses de la politique de la France.

Le 8 avril 2016

Collectif du Tribunal d'opinion sur les violations des droits des enfants roms :

ASEFRR, Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation (CDERE), Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, Gisti, DEI-France (Défense des Enfants International), FERC-CGT, Hors la rue, Intermèdes Robinson, RESF, FSU, SNUIPP - FSU, SNPES-PJJ - FSU, SUD éducation, Syndicat de la Magistrature, UJFP, ASET93, JDJ-RAJS, Collectif Rom Paris

Pour lire la lettre ouverte à M. Bernard Cazeneuve, cliquez [ici](#)

À Mayotte, un enfant de cinq ans seul face à son juge : où est le problème ?

Cela commence comme une histoire banale à Mayotte : une petite embarcation de fortune, dénommée « kwassa-kwassa », est interceptée par les forces de police en provenance des Comores. La police débarque hommes, femmes et enfants et le préfet ordonne l'enfermement des passagers au centre de rétention de Pamandzi, pour préparer leur expulsion.

Parmi eux, le jeune D. a cinq ans et il voyage seul : mineur isolé en danger qui aurait dû bénéficier en urgence d'une prise en charge sociale.

Sauf à Mayotte, où la police et le préfet ont trouvé la parade : si les enfants seuls ne peuvent pas être expulsés, il suffit, au moment de leur interpellation, de les rattacher arbitrairement à n'importe quel passager majeur du « kwassa-kwassa » en obtenant qu'il se déclare pour la circonstance père, oncle ou cousin de l'enfant et s'engage à le prendre en charge. C'est ce stratagème grossier qui a permis en l'espèce l'enfermement du jeune D. censé « accompagner » un père d'attribution en centre de rétention puis expulsé avec lui.

Mais pour une fois, l'affaire ne s'arrête pas là. Un recours est formé en urgence au nom de l'enfant devant le tribunal administratif de Mayotte contre son placement en rétention et l'ordre d'expulsion qui, visant le père d'attribution, autorise aussi l'expulsion de l'enfant.

Et c'est un spectacle lamentable qui se donne à voir : le jeune D., 5 ans, est là, sorti du centre de rétention pour assister à l'audience. Il ne parle pas le français, il n'a ni représentant légal, ni interprète. Personne n'a pris la peine de lui expliquer les tenants et les aboutissants de sa présence dans une enceinte où le juge figure sur un écran de télé... C'est la visio-conférence, la transmission est mauvaise, l'audience presque surnaturelle. Au bout d'un temps, la secrétaire du greffe entreprend de traduire certaines des questions posées par le juge à l'enfant et certaines des réponses de l'enfant. La connexion de la visio-conférence est interrompue. L'audience reprend. L'homme qui d'après la police avait accepté d'être le père de l'enfant revient sur cette déclaration.

Le délibéré est rendu sur le champ, sans aucune suspension de séance, et manifestement sans hésitation. Pour le juge administratif, le préfet a décidé d'enfermer et d'expulser cet enfant soi-disant en parfaite conformité avec son intérêt supérieur garanti par la convention internationale des droits de l'enfant. Personne n'explique le sens de ces propos à D. que la police ramène au centre de rétention avant de l'expulser.

L'affaire est emblématique. Emblématique d'une fusion parfaite entre le fond et la forme, entre la fin et les moyens. Ici, la procédure, ou son simulacre, ne parvient plus à masquer la brutalité des politiques migratoires qui sont à l'œuvre.

Signataires : Anafé, GISTI

Grève générale à Mayotte

Une grève générale de quinze jours a fait suite à Mayotte aux journées de grève contre la loi travail des 30-31 mars. Le 15 avril, suite à une rencontre avec la ministre du ministère des Outre mer, le mouvement a été suspendu.

Sous la revendication générale d'« égalité réelle », les grévistes demandaient l'application, à Mayotte, des lois appliquées en France, des Conventions collectives métropolitaines (application immédiate et intégrale à Mayotte du Code du travail de France métropolitaine, alignement immédiat des pensions minimum au niveau de la métropole, reclassement avec reconstitution de carrière reprenant en compte la totalité de l'ancienneté des agents des fonctions publiques, alignement au niveau de la métropole de toutes les prestations sociales). Iels s'opposaient également au projet déposé mi-mars par V. Lurel, député, prescrivant des règles pour les 25 prochaines années dans les territoires d'Outre mer : suppression de la majoration de 40 % des salaires des fonctionnaires, augmentation des impôts, de la TVA, instauration d'une taxe sur toutes les marchandises qui rentrent...

Les médias métropolitains ne se sont intéressés au mouvement social que lorsqu'il est monté en intensité. Non seulement il a été peu et mal relayé par les médias, mais, de plus, des mesures sécuritaires fortes ont été prises à son encontre : envoi de renforts de gendarmes et véhicules blindés, déploiement d'hélicoptères...

Le mouvement de revendication égalitaire dans ce département français (mais placé sous un régime d'exception, et où 82 à 93 % de la population vit sous le seuil de pauvreté) avait débuté en novembre, mais il avait été interrompu par l'état d'urgence.

PALESTINE

12 ans et environ 2 mois et demi en prison

Le 24 avril, Israël a libéré la plus jeune détenue palestinienne, âgée de 12 ans qui était restée emprisonnée pendant environ 2 mois et demi. Elle avait été arrêtée en février en possession d'un couteau, et aurait avoué avoir voulu commettre une attaque, mais lors de ces aveux ni ses parents ni un.e avocat.e n'étaient présent.e.s.

Boycott des produits israéliens : recours auprès de la CDEH

Le 20 octobre 2015 la cour de cassation avait pris deux arrêts concernant des militant.e.s de BDS (mouvement Boycott, désinvestissement, sanctions) qui avaient participé en 2009 et 2010 à une manifestation « appelant au boycott des produits en provenance d'Israël », arrêts qui confirmaient la condamnation prononcée par la cour d'appel de Colmar.

Six des personnes condamnées ont déposé en avril des recours auprès de la CEDH.

L'avocat du BDS rappelle que les appels au boycott visent des produits et non des personnes, et qu'ils font partie d'« une critique pacifique de la politique d'un Etat relevant du libre jeu du débat politique, au cœur de la notion de société démocratique ».

Pour défendre le droit au boycott : action à Annonay le 28 mai : voir p. 2

A lire sur internet pour aller plus loin...

« Cris, menaces et passages à tabac : les enfants palestiniens victimes de maltraitements en détention »

Le nombre d'enfants arrêtés en Cisjordanie et à Gaza a considérablement augmenté au cours des derniers mois.

Pour lire l'article, cliquez [ici](#)

<http://www.france-palestine.org/Cris-menaces-et-passages-a-tabac-les-enfants-palestiniens-victimes-de>

« Terrorisme ou légitime résistance à l'occupation israélienne ? »

Quand le défenseur d'Edward Snowden appuie BDS
Article de Glenn Greenwald, *Orient XXI*, 25 avril 2016

« Toutes les formes de lutte contre l'occupation illégale de la Palestine qui dure depuis des décennies sont systématiquement qualifiées de « terrorisme » par Israël, et la campagne internationale de boycott, désinvestissement et sanctions (BDS), pourtant non violente, fait l'objet d'intimidations, voire d'interdictions dans plusieurs pays occidentaux, dont la France. Tout indique donc qu'il n'y a aucun moyen qui puisse être considéré comme une forme légitime de résistance à l'occupant israélien, explique l'avocat du lanceur d'alertes Edward Snowden. »

Pour lire l'article, cliquez [ici](#).

<http://orientxxi.info/magazine/terrorisme-ou-legitime-resistance-a-l-occupation-israelienne,1298,1298>

Un colonel accusé d'avoir tué un adolescent palestinien dans le dos est disculpé

Le procureur militaire estime que le colonel n'a pas tué le jeune Palestinien délibérément le 3 juillet 2015 à Al-Ram. Des organisations de défense des droits humains dénoncent ce nouvel exemple d'impunité israélienne. L'adolescent ne représentait plus une menace. Il prenait la fuite après avoir lancé des pierres contre le véhicule du colonel et a été tué de deux balles dans le dos et une dans la tête.

Suites concernant le soldat israélien qui avait abattu un Palestinien inconscient

Le 24 mars, à Hébron, un soldat israélien avait abattu un Palestinien blessé et à terre d'une balle dans la tête. Le soldat a été arrêté le jour même. Au départ, il était question d'une éventuelle accusation pour homicide involontaire. Finalement, la justice militaire a ouvert une enquête pour « homicide volontaire », inculpation moins grave que celle pour meurtre dans le droit israélien.

Très vite le chef de l'armée israélienne avait fait savoir que l'armée soutiendrait les soldats qui commettent une erreur, mais qu'ils seraient responsables des manquements au Code d'éthique de l'armée. De son côté, Benyamin Netanyahu avait affirmé que cet événement « ne représentait pas les valeurs de l'armée ».

Le sujet divise les Israélien.ne.s. Une manifestation a eu lieu à Tel Aviv pour soutenir le soldat...

L'armée israélienne a annoncé le 22 avril que ce soldat bénéficiait de deux journées de permission pour la Pâque juive. Il aurait été accueilli en héros dans sa ville d'origine.

Tentative de relance des négociations par la France

La France organise une conférence internationale pour relancer les échanges entre Israël et la Palestine le 30 mai. Une vingtaine de pays devraient être représentés. Les principaux concernés ne sont pas invités à cette première réunion, qui a pour but de fixer un calendrier et des objectifs généraux.

Pétition

Adressée à Federica Mogherini, vice présidente de la commission européenne

LIBERTÉ DE CIRCULATION POUR ZIAD MEDOUKH, PROFESSEUR DE FRANÇAIS À GAZA

Pour accéder à la pétition, cliquez [ici](#)

« Depuis plus de trois ans, Monsieur Ziad Medoukh essaie de voyager en France et dans des pays francophones pour de courtes périodes afin de participer à des conférences et colloques universitaires. Il essaie de sortir de Gaza, soit via le passage de Rafah, situé au sud de la bande de Gaza, à la frontière avec l'Égypte, soit via le passage d'Eretz au nord de la bande de Gaza, passage contrôlé par l'armée israélienne, pour passer par la Jordanie par l'intermédiaire du Consulat de France à Jérusalem. Neuf tentatives en trois ans, mais en vain. Il n'arrive pas à sortir de Gaza. »

<http://www.ujfp.org/spip.php?article4873>

RÉGION RHÔNE-ALPES

Pétition

Adressée à Laurent Wauquiez

MAINTENONS NOS TERRITOIRES DYNAMIQUES, VIVANTS ET SOLIDAIRES !

Pour accéder à la pétition, cliquez [ici](#)

« Près de chez nous, les festivals, l'accompagnement des entreprises, les associations d'agriculteurs, l'éducation à l'environnement, les services de proximité, la promotion touristique, etc. sont désormais menacés.

Le cabinet de Laurent Wauquiez vient de décider l'abandon des contrats (Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes) permettant aux territoires de soutenir les projets locaux. Cette décision brutale a été prise sans concertation avec nous, les acteurs et citoyens du territoire.

Dans un contexte de baisse des subventions de L'État et des Départements, nous sommes désormais confrontés à la suppression des aides au fonctionnement de la Région. Nos structures, qu'elles soient associatives, publiques ou privées, déjà largement fragilisées seront encore une fois très impactées.

Suffit-il d'investir dans des salles de spectacles sans soutenir les petites associations culturelles qui irriguent nos territoires ruraux et péri-urbain d'animations pédagogiques, de spectacles, de festival pour favoriser le vivre ensemble ?

Près de 300 emplois directs seront supprimés sur nos territoires en Rhône-Alpes, sans compter les emplois indirects, en partie financés par ces contrats. Ce sont autant de moyens en moins pour faire vivre nos territoires, faire émerger et soutenir nos projets locaux.

Chacun d'entre nous contribue à animer son territoire, nous avons donc tous notre mot à dire ! Nos territoires sont en danger, nous sommes contre cet arbitrage politique non concerté.



Non-mixité

La non-mixité de réunions féministes à Nuit debout rouvre l'éternel débat. La non-mixité choisie, d'abord par les militant.e.s noir.e.s aux Etats-Unis dans les années 60, puis dans la foulée par les féministes, n'a rien de nouveau, et a toujours été l'objet de critiques et de rejets. Toujours utilisée dans les milieux féministes, elle est réapparue il y a quelques temps au sein des luttes antiracistes, où des personnes racisées, comme les afroféministes, revendiquent le droit et le besoin de se réunir en non-mixité, notamment pour évoquer les oppressions dont elles sont victimes. Le fait que les blanc.he.s ne soient pas les bienvenu.e.s a relancé le débat et les accusations de communautarisme fusent... Pourtant, la non-mixité est une nécessité au sein des luttes féministes et antiracistes. Cf l'article de Ch. Delphy, à droite de la page.

Harriet Tubman

Ancienne esclave, abolitionniste, elle sera la 1^{re} femme noire (et d'ailleurs la 1^{re} personne noire) à figurer sur un billet de banque américain.

Annie Ernaux - « Est-ce qu'on peut parler d'autre chose, et les laisser tranquilles, ces femmes ? »

Annie Ernaux, l'auteure, a été interviewée par Augustin Trapenard dans son émission Boomerang, dans le cadre de la sortie de son dernier livre. Extraits de l'échange.

AT : De quoi le voile, pour vous, ce débat sur le voile, est-il le nom ?

Annie Ernaux : C'est le nom de beaucoup de choses mais surtout d'une peur et je pense qu'on devrait tout de même penser que derrière le voile il y a des femmes ; et que ces femmes on ne leur demande rien finalement, on les juge, on les exclut aussi. [...] Manuel Valls ce matin a dit qu'il pensait que le voile devait être interdit à l'université. Mais c'est énorme, c'est énorme, parce que c'est exclure les femmes à cause de ce... C'est le chiffon rouge, le voile. Alors vraiment est-ce qu'on peut parler d'autre chose et les laisser tranquilles, ces femmes ?

AT : Quand une Elisabeth Badinter dénonce l'augmentation du nombre de jeunes filles portant le voile comme le résultat d'une montée de la pression de l'islam exercée sur elles, ça vous inspire quoi ?

Annie Ernaux : C'est vraiment, vraiment, vraiment de la tristesse parce que ce sont des propos qui agitent justement un rejet de l'islam.

« La non mixité : une nécessité politique »

par Christine Delphy, LMSI, le 21 avril 2016

« La ségrégation, c'est-à-dire la séparation imposée, l'accès réservé à certaines places ou certains espaces sociaux, est une des principales formes que prend la domination - que ce soit la domination des riches sur les pauvres, celle des hommes sur les femmes ou celle des blancs sur les non-blancs. Mais ce n'est pas la seule : de nombreux mécanismes de domination perdurent *au sein même* des espaces sociaux mixtes, malgré la mixité, voire parfois *grâce* à elle. C'est ce que montre Christine Delphy dans le texte qui suit : la mixité n'est pas en elle-même un bien qu'il faudrait opposer sans discernement à une non-mixité forcément "enfermante" et "étouffante" ; la non-mixité n'est en fait oppressante que lorsqu'elle est *subie*, au même titre que peut être oppressante une mixité ou une proximité *subie*. Et si la *mixité choisie* (ou plus exactement : la possibilité de *choisir* - ou pas - la mixité) constitue un objectif pour les dominé-e-s, le chemin qui y mène passe nécessairement par des moments de *non-mixité choisie*. »

Pour lire l'article, cliquez [ici](#).

<http://lmsi.net/La-non-mixite-une-necessite>

« Prostitution : L'invisibilité des femmes migrantes »

par Valérie, blog Crêpe Georgette, le 20 avril 2016

« Il y a 30 à 40 000 prostituées en France dont 90 % d'étrangères. Il est donc impossible de parler de prostitution sans parler d'immigration, de processus migratoires et des lois françaises et européennes sur l'immigration. [...]

Le migrant est avant tout vu comme un homme (comme en témoignent les discours de Marine le Pen) qui migre pour des raisons économiques ou en tant que demandeur d'asile. Les femmes qui migrent sont donc invisibilisées et il y a longtemps eu peu de travaux sur elles. La proportion de femmes qui migre est pourtant à peu près comparable à celle des hommes ; ainsi en 2013, on comptait 53 % d'hommes migrants contre 47 % de femmes migrantes. »

Pour lire la suite de l'article, cliquez [ici](#).

<http://www.crepegeorgette.com/2016/04/20/prostitution-linvisibilite-femmes-migrantes/>

« Le voile : je l'ai mis... et enlevé ! »

Nadia S., *Kroniqueuse de vies !*, 13 avril 2016

« Comme tout le monde se permet de parler du voile sans avoir forcément d'expérience en la matière (soie ou coton ?), je me suis dit qu'après tout, moi aussi j'avais le droit ! D'autant qu'à l'âge de vingt ans, j'ai fait l'expérience de le porter pendant un an et puis de décider de l'enlever... ça vous en bouche un coin hein ?! Voici donc mon expérience qui, je tiens à le préciser, est personnelle. »

Pour lire la suite de l'article, cliquez [ici](#).

<https://kroniqueuse.com/2016/04/13/le-voile-je-lai-mis-et-enleve/>

Communautarisme, antiracisme, antisémitisme...

Synonymes inattendus par Jérôme Ferrari, *La Croix* le 14 mars 2016

« S'il est une réforme que Manuel Valls est en train de mener avec succès, c'est celle de la langue française. Il est particulièrement injuste que nul n'ait songé à l'en féliciter ; car, grâce à lui, notre lexique sera bientôt débarrassé des termes redondants qui l'encombrent inutilement. Nous y gagnerons certainement en clarté et, surtout, en simplicité. Ainsi, après nous avoir révélé que "comprendre" ou "expliquer" signifiait tout bonnement, et sans que personne ne s'en avise jusqu'ici, "excuser", voilà qu'il nous apprend qu'"antisémitisme" et "antisionisme", dont on pouvait croire naïvement qu'ils désignaient deux réalités différentes, sont en fait rigoureusement synonymes. »

Pour lire la suite de l'article, cliquez [ici](#).

<http://www.la-croix.com/Debats/Chroniques/Synonymes-inattendus-Jerome-Ferrari-2016-03-14-1200746548>

Non-mixité

La non-mixité de réunions féministes à Nuit debout rouvre l'éternel débat. La non-mixité choisie, d'abord par les militant.e.s noir.e.s aux Etats-Unis dans les années 60, puis dans la foulée par les féministes, n'a rien de nouveau, et a toujours été l'objet de critiques et de rejets. Toujours utilisée dans les milieux féministes, elle est réapparue il y a quelques temps au sein des luttes antiracistes, où des personnes racisées, comme les afroféministes, revendiquent le droit et le besoin de se réunir en non-mixité, notamment pour évoquer les oppressions dont elles sont victimes. Le fait que les blanc.he.s ne soient pas les bienvenu.e.s a relancé le débat et les accusations de communautarisme fusent... Pourtant, la non-mixité est une nécessité au sein des luttes féministes et antiracistes. Cf l'article de Ch. Delphy, à droite de la page.

Harriet Tubman

Ancienne esclave, abolitionniste, elle sera la 1^{re} femme noire (et d'ailleurs la 1^{re} personne noire) à figurer sur un billet de banque américain.

Annie Ernaux - « Est-ce qu'on peut parler d'autre chose, et les laisser tranquilles, ces femmes ? »

Annie Ernaux, l'auteure, a été interviewée par Augustin Trapenard dans son émission Boomerang, dans le cadre de la sortie de son dernier livre. Extraits de l'échange.

AT : De quoi le voile, pour vous, ce débat sur le voile, est-il le nom ?

Annie Ernaux : C'est le nom de beaucoup de choses mais surtout d'une peur et je pense qu'on devrait tout de même penser que derrière le voile il y a des femmes ; et que ces femmes on ne leur demande rien finalement, on les juge, on les exclut aussi. [...] Manuel Valls ce matin a dit qu'il pensait que le voile devait être interdit à l'université. Mais c'est énorme, c'est énorme, parce que c'est exclure les femmes à cause de ce... C'est le chiffon rouge, le voile. Alors vraiment est-ce qu'on peut parler d'autre chose et les laisser tranquilles, ces femmes ?

AT : Quand une Elisabeth Badinter dénonce l'augmentation du nombre de jeunes filles portant le voile comme le résultat d'une montée de la pression de l'islam exercée sur elles, ça vous inspire quoi ?

Annie Ernaux : C'est vraiment, vraiment, vraiment de la tristesse parce que ce sont des propos qui agitent justement un rejet de l'islam.

« La non mixité : une nécessité politique »

par Christine Delphy, *LMSI*, le 21 avril 2016

« La ségrégation, c'est-à-dire la séparation imposée, l'accès réservé à certaines places ou certains espaces sociaux, est une des principales formes que prend la domination - que ce soit la domination des riches sur les pauvres, celle des hommes sur les femmes ou celle des blancs sur les non-blancs. Mais ce n'est pas la seule : de nombreux mécanismes de domination perdurent *au sein même* des espaces sociaux mixtes, malgré la mixité, voire parfois *grâce* à elle. C'est ce que montre Christine Delphy dans le texte qui suit : la mixité n'est pas en elle-même un bien qu'il faudrait opposer sans discernement à une non-mixité forcément "enfermante" et "étouffante" ; la non-mixité n'est en fait oppressante que lorsqu'elle est *subie*, au même titre que peut être oppressante une mixité ou une proximité *subie*. Et si la *mixité choisie* (ou plus exactement : la possibilité de *choisir* - ou pas - la mixité) constitue un objectif pour les dominé-e-s, le chemin qui y mène passe nécessairement par des moments de *non-mixité choisie*. »

Pour lire l'article, cliquez [ici](#).

<http://lmsi.net/La-non-mixite-une-necessite>

« Prostitution : L'invisibilité des femmes migrantes »

par Valérie, blog Crêpe Georgette, le 20 avril 2016

« Il y a 30 à 40 000 prostituées en France dont 90 % d'étrangères. Il est donc impossible de parler de prostitution sans parler d'immigration, de processus migratoires et des lois françaises et européennes sur l'immigration. [...]

Le migrant est avant tout vu comme un homme (comme en témoignent les discours de Marine le Pen) qui migre pour des raisons économiques ou en tant que demandeur d'asile. Les femmes qui migrent sont donc invisibilisées et il y a longtemps eu peu de travaux sur elles. La proportion de femmes qui migre est pourtant à peu près comparable à celle des hommes ; ainsi en 2013, on comptait 53 % d'hommes migrants contre 47 % de femmes migrantes. »

Pour lire la suite de l'article, cliquez [ici](#).

<http://www.crepegeorgette.com/2016/04/20/prostitution-linvisibilite-femmes-migrantes/>

« Le voile : je l'ai mis... et enlevé ! »

Nadia S., *Kroniqueuse de vies !*, le 13 avril 2016

« Comme tout le monde se permet de parler du voile sans avoir forcément d'expérience en la matière (soie ou coton ?), je me suis dit qu'après tout, moi aussi j'avais le droit ! D'autant qu'à l'âge de vingt ans, j'ai fait l'expérience de le porter pendant un an et puis de décider de l'enlever... ça vous en bouche un coin hein ?! Voici donc mon expérience qui, je tiens à le préciser, est personnelle. »

Pour lire la suite de l'article, cliquez [ici](#).

<https://kroniqueuse.com/2016/04/13/le-voile-je-lai-mis-et-enleve/>

Communautarisme, antiracisme, antisémitisme...

Synonymes inattendus par Jérôme Ferrari, *La Croix*, le 14 mars 2016

« S'il est une réforme que Manuel Valls est en train de mener avec succès, c'est celle de la langue française. Il est particulièrement injuste que nul n'ait songé à l'en féliciter ; car, grâce à lui, notre lexique sera bientôt débarrassé des termes redondants qui l'encombrent inutilement. Nous y gagnerons certainement en clarté et, surtout, en simplicité. Ainsi, après nous avoir révélé que « comprendre » ou « expliquer » signifiait tout bonnement, et sans que personne ne s'en avise jusqu'ici, "excuser", voilà qu'il nous apprend qu'"antisémitisme" et "antisionisme", dont on pouvait croire naïvement qu'ils désignaient deux réalités différentes, sont en fait rigoureusement synonymes. »

Pour lire la suite de l'article, cliquez [ici](#).

<http://www.la-croix.com/Debats/Chroniques/Synonymes-inattendus-Jerome-Ferrari-2016-03-14-1200746548>

lundi 18 avril 2016

Laurence Rossignol, Manuel Valls, Gilles Clavreul, Laurent Joffrin... ces dernières semaines ont été marquées par les déclarations outrancières de plusieurs responsables politiques et éditorialistes. Qu'elles insultent la mémoire des déportés de l'esclavage, le libre-arbitre des femmes voilées ou les pratiques militantes des antiracistes politiques, ces déclarations n'ont qu'un seul effet : renforcer les stigmates visant une partie de la population. Plusieurs acteurs associatifs ont souhaité réagir à cette sombre actualité ; nous publions ici leur tribune.

« Nous assistons avec un triste amusement à la déchéance de rationalité d'un État en roue libre. Et avec lui, les hérauts d'une élite désuète qui, face à la remise en cause de ses privilèges, est prête à faire brûler la maison France qu'elle dit tant aimer.

Comme chaque jour apporte son lot de nouvelles polémiques autour de l'islam et des musulmans, des Noirs et des Arabes, des migrants et des Roms, hier pas plus que demain ne déroge à la règle.

Douce France, cher pays en pleine souffrance, que nous réserves-tu aujourd'hui ? Quel foulard, quelle barbe, quelle couleur, quelle culture te posera problème ? Quel sujet naitra, sinon de ton ennui, du moins de tes errances ou stratégies racistes ?

Sur nos écrans s'affichent les tensions du jour qui, dans nos rues comme dans nos institutions, dans nos écoles comme dans nos entreprises, portent leurs fruits amers, construisant et légitimant le rejet de l'autre, son exclusion. La violence des mots, souvent. La violence des gestes, aussi.

Et face à cela, un État coupable de lui-même, non plus uniquement de ses renoncements face aux racismes, mais également de ses discours et de ses actions ; une puissance publique qui, plutôt que d'apporter la rationalité de l'analyse, l'humanisme de l'écoute et la fraternité dans l'action, est incapable d'offrir un autre visage que celui du mépris. »

Pour lire la suite de l'article, cliquez [ici](#).

<http://contre-attaques.org/magazine/article/tribune>

Qui a peur du communautarisme ?

Réflexions critiques

sur une rhétorique réactionnaire

par Sylvie Tissot, LMSI, le 23 mars 2016

A l'heure où des attentats tuent à nouveau, à Bruxelles cette fois-ci, et où l'impudence, l'opportunisme politique et l'ignorance crasse du monde social se conjuguent pour que soit incriminé, une fois de plus, le fameux et nébuleux « communautarisme », par la bouche notamment du ministre socialiste Michel Sapin, il n'est pas inutile de revenir sur ce terme communautarisme, son histoire, son caractère inconsistant théoriquement et pernicieux idéologiquement.

Extraits de l'article : « Mais la contradiction ultime se trouve ailleurs encore : que ce soit en 1999 pendant le débat autour du PACS, du mariage gay et de l'homoparentalité, ou ces dernières années à propos des immigrés, enfants d'immigrés, musulmans et non-blancs, c'est toujours au moment où des citoyen-ne-s discriminé-e-s et relégué-e-s (banlieusard-e-s, racisé-e-s, femmes, homosexuel-le-s, lycéennes et étudiantes voilées...) s'unissent pour revendiquer *les mêmes droits* et demandent à *rejoindre les autres* dans des territoires, des univers sociaux ou des modes de vie qui leur sont interdits (les centres-villes, les lieux de loisir, le travail qualifié, le mariage et la parentalité, l'école publique, le monde associatif et politique, les postes de pouvoir) qu'on les accuse de se particulariser, de se replier sur eux-mêmes et de diviser la société française en réclamant des « droits particuliers ». »

Pour lire l'article, cliquez [ici](#).

<http://lmsi.net/Qui-a-peur-du-communautarisme>

Nuit debout & « le philosophe pour médias »

Nuit debout :

il faut (encore) sauver le soldat Finkielkraut

par Frédéric Lemaire et Julien Salingue,
acrimed.org, le 19 avril 2016

« Indignation générale : Alain Finkielkraut se serait fait "expulser", selon ses propres termes, de la place de la République où se tenait une assemblée générale du mouvement Nuit debout. Et l'académicien d'expliquer qu'"on a voulu purifier la place de la République de [s]a présence". Dans la foulée, les médias dominants se sont empressés de reprendre à leur compte la version des faits présentée par Alain Finkielkraut.

Pourtant d'autres témoignages, ainsi que des vidéos filmées sur place, montrent que les événements ne se sont pas exactement passés ainsi. Peu importe : la machine médiatique s'est déjà emballée, et auto-entretient un torrent de commentaires indignés et de débats faussés... Énième expression des solidarités de caste à l'œuvre dans l'éditocratie, dont nombre de représentants ne semblent s'intéresser aux mobilisations sociales que lorsqu'il est question de délégitimer ces dernières. »

Pour lire la suite de l'article, cliquez [ici](#).

<http://www.acrimed.org/Nuit-debout-il-faut-encore-sauver-le-soldat>

Nuit debout : le crachat de Michel Onfray pour défendre Alain Finkielkraut

par Julien Salingue, acrimed.org, le 21 avril 2016

« Nous avons signalé, dans un précédent article, à quel point les mésaventures d'Alain Finkielkraut sur la place de la République ont indigné l'éditocratie qui, à l'unisson, a témoigné de sa bouleversante solidarité avec le philosophe pour médias. L'occasion rêvée pour jeter le discrédit sur une mobilisation qui n'a, selon eux, que trop duré.

Même si nous n'imaginons pas que "l'affaire" allait être rapidement enterrée, nous pensions toutefois que le pire était passé, a fortiori dans la mesure où la version unanimement reprise par les défenseurs d'Alain Finkielkraut dans les heures qui ont suivi l'incident a été depuis largement remise en cause. Mais c'était sans compter sur l'innarrable Michel Onfray. »

Pour lire la suite de l'article, cliquez [ici](#).

<http://www.acrimed.org/Nuit-debout-le-crachat-de-Michel-Onfray-pour>